



Versailles, le 24 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections municipales partielles à Goussonville

Le 22 et 29 mars 2015

Par arrêté du 24 février 2015, le sous-préfet de Mantes-la-Jolie a décidé ce qui suit.

Des élections municipales partielles seront organisées à Goussonville les 22 et 29 mars 2015 pour élire 15 conseillers municipaux.

Ce scrutin intervient suite à l'annulation, par le Conseil d'Etat le 4 février dernier, des opérations électorales qui se sont déroulées à Goussonville en 2014.

Le bureau de vote se tiendra au groupe scolaire, rue des Coutures et 1 rue Chapeau à Demoiselle.

Les candidatures préalables sont obligatoires et doivent être déclarées à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie (18-20 rue de Lorraine) aux dates et horaires suivants :

- Pour le premier tour de scrutin du **jeudi 26 février au jeudi 5 mars 2015** les jours ouvrés de **9h00 et 15h45** excepté le **jeudi 5 mars et le mardi 24 mars 2015 à 18h00**
- Pour le second tour : **le lundi 23 mars et le mardi 24 mars 2015 de 9h00 à 18h00**

Il est recommandé aux candidats de prendre rendez-vous au numéro suivant : 01.30.92.85.63 ou à cette adresse électronique : leila.nicoise@yvelines.gouv.fr



Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22

pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr

Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78